

ADHÉSION 2022

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, mis en place en 1980 par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et le Préfet, présidé par un élu, le CAUE s'est vu confié des missions d'intérêt public.

Il a pour vocation de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.

Son statut associatif en fait un organisme autonome financé par : la taxe d'aménagement dont une partie du taux est affectée au CAUE, les cotisations de ses adhérents, des contributions diverses publiques et privées.

Le CAUE est une association gérée par un Conseil d'administration de 22 membres.

«L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.»

Extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 - Article 1

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et de l'environnement ».

«Il contribue directement ou indirectement à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction».

«Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer qualité architecturale des constructions et leur bonne

insertion dans le site environnant...»

«Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement...».

Votre adhésion sera perçue comme un soutien à l'action engagée par le CAUE durant ces dernières années auprès de tous les publics du département d'Eure-et-Loir, et sera un signe de votre volonté de participer à la continuation de cette action.

**ADRESSEZ-NOUS UNE COPIE
DE CE BULLETIN D'ADHÉSION COMPLÉTÉ**

**par courrier : CAUE 28
Esplanade Martial Taugourdeau
3 rue Philarète Chasles
28300 Mainvilliers**

par mail : contact@caue28.org

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

ADHÉRER AU CAUE28, C'EST :

- **soutenir** le CAUE dans sa mission de promotion de la qualité de l'architecture et de son environnement ;
- **participer** activement à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale ;
- **accéder** aux ressources de la Base de Données des Collectivités Euréliennes constituée par :
 - les archives des conseils CAUE28 aux territoires d'Eure-et-Loir depuis 1980 (dossier de conseils aux communes, revues de presse, cartographies...), véritable mémoire des territoires,
 - le Centre d'information (aide à la recherche, bibliographie) comme le Centre de documentation et la photothèque ;
- **être informé et invité** à toutes les manifestations, organisées par le CAUE ;
- **être destinataire** de toutes nos publications gratuites ;
- **être accompagné** en amont et dans le suivi de vos projets en architecture urbanisme et paysage quels qu'ils soient sur votre territoire comme par exemple :
 - repères dans le processus complexe de l'aménagement,
 - renforcement des compétences nécessaires à l'exercice de la responsabilité de maître d'ouvrage,
 - aide à l'évaluation et la pertinence d'une initiative,
 - aide à la préparation de la commande et au recours à la maîtrise d'œuvre privée...

UN MÉMOIRE POURRA VOUS ÊTRE ADRESSÉ SUR DEMANDE

TARIFS 2022 / CATÉGORIES POPULATION TOTALE

COMMUNES

- < 100 hab. minimum 20 €
- 101 à 500 hab. minimum 50 €
- 501 à 1000 hab. minimum 80 €
- 1001 à 2000 hab..... minimum 120 €
- 2001 à 5000 hab..... minimum 200 €
- 5001 à 10000 hab..... minimum 400 €
- > 10000 hab..... minimum 650 €
- > 20000 hab..... minimum 1050 €

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES et SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- < 4000 hab. minimum 210 €
- 4001 à 7000 hab..... minimum 525 €
- 7001 à 10000 hab..... minimum 735 €
- 10001 à 20000 hab..... minimum 1050 €
- > 20000 hab. minimum 1470 €

AUTRES ADHÉRENTS

- Organismes minimum 84 €
- Professionnels minimum 52 €
- Particuliers minimum 31 €

DOMICILIATION BANCAIRE :

Crédit Mutuel à Chartres (28000)
Banque : 10278 • **Guichet** : 37200
N° compte : 00012184901 • **Clé rib** : 47
IBAN : FR76 1027 8372 0000 0121 8490 147
BIC : CMCIFR2A
SIREN : 318 802 121 • **APE** : 7111Z

IMPORTANT : MERCI DE NOUS ADRESSER UNE COPIE DE CE BULLETIN D'ADHÉSION

Nom de l'adhérent :

Nom et fonction du représentant désigné pour l'adhésion :

Adresse :

E-mail :

Adhère au CAUE d'Eure-et-Loir pour l'année 2022 dans la catégorie :

pour une population totale de :

pour un montant de cotisation de :

Modes de règlement :

chèque

espèces

virement en **indiquant sur votre libellé « Adhésion 2022 - Nom de votre Commune / Organisme »**

Date et Signature :

Cachet